

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 1^{er} avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq le premier du mois d'avril à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Boussais, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

Date de la convocation : 26 mars 2025

20 présents + 4 pouvoirs (24 votes sur 28) :

Quorum atteint (15)

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Maryse CHARRIER, Dominique GUILBOT, Viviane CHABAUTY, Frédérique DAMBRINE, Frédéric PARTHENAY, Jacky JOZEAU
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD, Fabrice DURAND
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU, Dominique BARREAU

4 pouvoirs :

- ✓ Sébastien FAURE a donné pouvoir à Viviane CHABAUTY
- ✓ Lucette ROCHER a donné pouvoir à Olivier FOUILLET
- ✓ Mattieu MANCEAU a donné pouvoir à Dominique GUILBOT,
- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Monique NOLOT

Absents/Excusés : Sylvie NOBLET-HORTET, Mattieu MANCEAU, Huguette ROUSSEAU, Lucette ROCHER, Maryse BARIGAULT, Sébastien FAURE, Alain JEZEQUEL, Mathias DIXNEUF.

Gérard CHABAUTY a été élu secrétaire de séance

=====

**FINANCES
Taux de fiscalité 2025**

- Vu le CGCT
- Vu le budget principal de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet validé pour l'année 2024
- Vu le montant de la fiscalité directe inscrit au budget primitif 2025

Après délibération et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Communautaire **DECIDE** de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2025, soit :

IMPOSITION	TAUX 2025
TAXE D'HABITATION	5,40 %
TAXE FONCIERE (TF)	2,94 %
TAXE FONCIERE NON BATIE (TFNB)	13,58 %
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE)	25,05 %

Fait et délibéré, à Airvault, le 2 avril 2025
Et ont signé le Président et le secrétaire

Le secrétaire de séance,
Gérard CHABAUTY,

Le Président,
Olivier FOUILLET,

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire
adressé au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers
079-200641416-20250404-18-DE et de sa transmission aux services de l'Etat

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 04-04-2025

Publication le : 04-04-2025

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48